

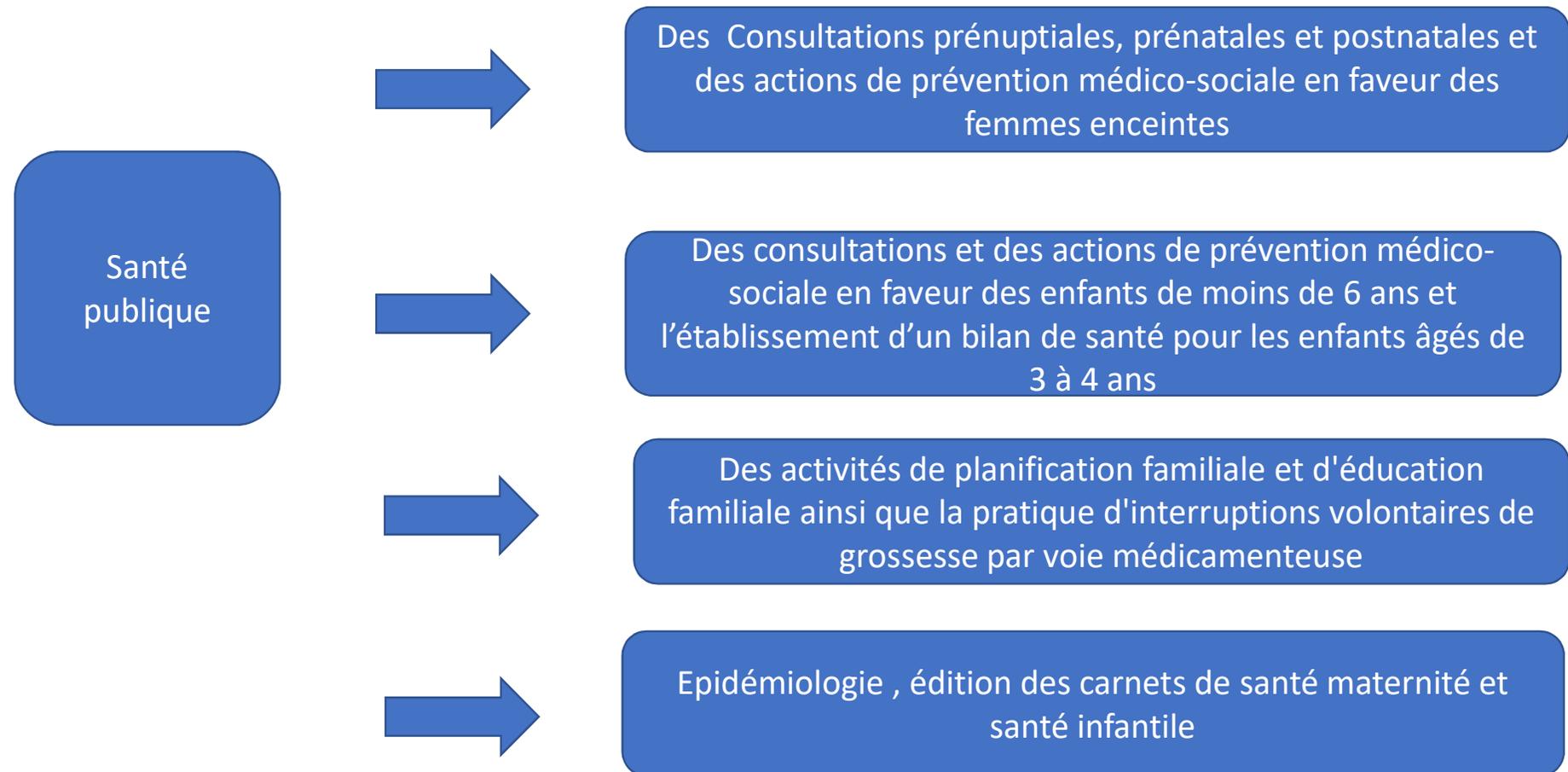
Donner de la place aux pères
en consultation prénatale et de
planification familiale PMI

Nord

le Département est là →

LES MISSIONS DE LA PMI

(définies par le Code de la Santé Publique et le code de l'action sociale et des familles, extraits de l'Article L-2112-2 du CSP)



Soutien à la
parentalité

```
graph LR; A[Soutien à la parentalité] --> B[Des actions médico-sociales préventives à domicile pour les femmes enceintes notamment des actions d'accompagnement si celles-ci apparaissent nécessaires lors d'un entretien prénatal précoce]; A --> C[Des actions médico-sociales préventives et de suivi assurées, à la demande ou avec l'accord des intéressées et en liaison avec le médecin traitant ou les services hospitaliers, pour les parents en période post-natale, à la maternité, à domicile,...];
```

Des actions médico-sociales préventives à domicile pour les femmes enceintes notamment des actions d'accompagnement si celles-ci apparaissent nécessaires lors d'un entretien prénatal précoce

Des actions médico-sociales préventives et de suivi assurées, à la demande ou avec l'accord des intéressées et en liaison avec le médecin traitant ou les services hospitaliers, pour les parents en période post-natale, à la maternité, à domicile,...

FOCUS CONSULTATIONS PRENATALES ET DE PLANIFICATION FAMILIALES DE PMI

Le service départemental doit organiser chaque semaine au moins seize demi-journées de consultations prénatales et de planification (CPP) ou d'éducation familiale pour 100 000 habitants âgés de quinze à cinquante ans résidant dans le département, dont au moins quatre demi-journées de consultations prénatales.(CSP Article R 2112-5),

- Dans le Nord les 2/3 de l'activité de planification familiale sont assurés par voie de convention.
- Les CPP réalisées par les professionnels de PMI assurent une activité mixte (prénatale et planification familiale)
- L'équipe de professionnels est composée de: un médecin et/ou une sage-femme, une conseillère conjugale et familiale, une infirmière, une secrétaire.

FOCUS CONSULTATIONS PRENATALES ET DE PLANIFICATION FAMILIALES DE PMI

Les centres de planification ou d'éducation familiale exercent les activités suivantes :

- Consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité ;
- Diffusion d'informations et actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, organisées dans les centres et à l'extérieur de ceux-ci en liaison avec les autres organismes et collectivités concernés ;
- **Préparation à la vie de couple et à la fonction parentale**, entretiens de conseil conjugal et familial ;
- Entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse prévus par l'article L 2212-4 ;
- Entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse.

Diapositive 5

DM1 réaménagement de la vie de couple, information sur les droits, les règles de filiation, la déclaration anticipée...
DELESCLUSE Marie-Agnès; 28/01/2020

QUELQUES CONSTATS

- En consultation prénatale ou de planification familiale, les hommes/pères, sont peu présents (seulement 10 à 15% des femmes viennent avec leur partenaire), et très peu sont reçus (sauf par la conseillère conjugale)
- Avec la disparition du service militaire, les jeunes hommes n'ont plus accès à un bilan médical systématique.
- Disparition du bilan prénuptial .
- Or les conseillères conjugales et familiales indiquent que dans le cadre de la planification familiale, les hommes peuvent se montrer particulièrement impliqués.

Projet du service prévention protection
maternelle de donner plus de place aux
hommes/ pères au sein de nos
consultations



PROJET

Répond à la mission de santé publique:

Santé du père a une influence sur la santé de la femme enceinte et de l'enfant,

Répond à la mission de soutien à la parentalité:

Leur donner une place, leur donner la parole, les reconnaître en tant que (futur) père , c'est les aider à prendre cette place.

- Proposition de recevoir les hommes :

- En bilan préconceptionnel (ancien examen prénuptial).

- Pour l'examen médical du père au cours du 4^{ème} mois de grossesse.

- En entretien prénatal précoce et préparation à la naissance.

- En entretien avec la conseillère conjugale dans le cadre des consultations de maîtrise de la fécondité, et du suivi de grossesse.



MISE EN OEUVRE

- Création d'un groupe de travail et actualisation des rôles et place de chaque professionnels:
 - Secrétaires : inviter les hommes /futurs pères lors des prises de rendez-vous, et informer des propositions,
 - Infirmières : renforcement de leur rôle d'éducation à la santé,
 - Conseillères conjugales : valorisation des entretiens réalisés avec les hommes,
 - Médecins : contenu des examens médicaux à proposer aux hommes, organisation de l'offre de service,
 - Sages-femmes: intégrer les pères lors de la réalisation de l'Entretien Prénatal Précoce.

MISE EN OEUVRE

- Présentation dans chaque territoire du département, à l'ensemble des professionnels des CPP, des conclusions et orientations issues du groupe de travail, réalisé au cours du premier semestre 2019.
- Projet de communication sur ce sujet sur le site internet du Département et par voie d'affichage dans les lieux de consultations PMI et les lieux d'accueil du public en UTPAS. (En cours)

RESULTATS ET PERPECTIVES

- Statistiques 2019/2018:

Retour des statistiques est incomplet à ce jour, à priori stabilité des chiffres par rapport à l'année dernière, nous partons de très bas (0,6% des consultants sont des hommes) nous ne pouvons que nous améliorer, mais il faudra sans doute du temps!

- Projet de travailler ce sujet sur le versant des consultations infantiles



Merci de votre
attention!

